

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2017

ORGANISATION JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 - (N° 484)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 93

présenté par
le Gouvernement

AVANT L'ARTICLE 6

Après le mot : « environnement », rédiger ainsi la fin du titre II : « , au logement et aux transports ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, d'ordre rédactionnel, a pour objet de modifier l'intitulé du titre II afin de tenir compte du fait que des dispositions relatives aux transports seront introduites, notamment par le Gouvernement, dans le présent projet de loi.